



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi 22 septembre 2023

14 heures – Salle du Conseil

Membres présents :

Membres de droit et personnalités extérieures : Gilles LE CHATELIER (Président), Hélène SURREL (Directrice).

Collège des enseignants : Béatrice JALUZOT, Harold MAZOYER, Gilles POLLET, Jean-Michel RAMPON, Jean SOLCHANY, David VALLAT.

Collège des étudiants : Clément COLLET, Margaux FALISE, Matis ROGER.

Collège des personnels BIATSS : Christophe MARQUES.

Invités permanents : Raphaël BAUDRIMONT (Directeur Général des Services), Marie-France BÉTOURNÉ (DRFIP), Kévin CORBION (Chargé des affaires juridiques et des partenariats), Coralie EYRAUD (DRAES, Représentante de Monsieur le Recteur de région académique).

Membres représentés ou excusés :

Collège des membres de droit et personnalités extérieures : Betty BA (représentée), Laurence BERTRAND DORLEAC (représentée), Maryvonne LE BRIGNONEN (représentée), Nathalie DOMPNIER (représentée), Catherine PRUDHOMME (excusée), Lucie VACHER, (Vice-présidente Métropole de Lyon).

Membres de droit avec voix consultative : Xavier EYMARD (excusé).

Collège des enseignants : Anne-Sophie CHAMBOST (représentée), Emmanuel TAIEB (représenté).

Collège des étudiants : Killian HO-YOUNG (représenté).

Invités permanents : Baptiste BILLMANN (excusé), Laure CHEBBAH-MALICET (excusée), Sabine SAURUGGER (excusée).

1/ Approbation du procès-verbal du CA du 23 juin 2023

Gilles LE CHATELIER soumet à l'approbation des administrateurs et des administratrices le procès-verbal de la séance du 23 juin 2023.

Vote : le procès-verbal du Conseil d'administration du 23 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

2/ Informations générales

▪ Equipe de direction

Hélène SURREL rappelle les modifications intervenues au sein de l'équipe de direction en cette rentrée 2023-2024. La Direction des études est désormais assurée par une seule personne, Albane GESLIN. Jérémy JAMMES est désormais Directeur des relations internationales et Nicolas SIGOILLOT exerce la fonction de Coordinateur de la mobilité internationale.

Hélène SURREL indique que Raphaël BAUDRIMONT, Directeur général des services, quittera ses fonctions au soir du 13 octobre. Les entretiens de recrutement pour le poste de Directeur général des services sont en cours. Le recrutement est envisagé pour début 2024.

Hélène SURREL informe de l'arrivée de Sandrine FREYRI en qualité de Directrice générale adjointe des services, en charge du pilotage et de la qualité. La création de ce poste pérenne a été obtenue dans le cadre du dialogue de gestion.

▪ Réseau ScPo et concours

Hélène SURREL précise que la présidence du concours commun est désormais exercée par Sciences Po Rennes.

Elle donne quelques chiffres relatifs au concours commun 2023 du Réseau ScPo.

11 829 élèves se sont inscrits au concours commun d'entrée en première année.

190 ont été intégrés à Lyon et 38 à Saint-Etienne.

Concernant la voie d'entrée spécifique pour les doubles parcours à Saint-Etienne, 905 élèves ont candidaté au concours d'entrée du double diplôme Sciences Po Lyon – licence en droit, 8 ont été intégrés ; 580 élèves ont candidaté au concours d'entrée du double diplôme Sciences Po Lyon et licence en économie, 6 ont été intégrés.

Pour le concours d'entrée en deuxième année, il y a eu 673 candidats inscrits et 24 admis.

Pour le concours d'entrée en quatrième année, il y a eu 576 candidats inscrits et 61 admis dont 12 candidats internationaux.

Hélène SURREL indique, par ailleurs, qu'un informaticien a été recruté par le Réseau ScPo à Sciences Po Aix-en-Provence afin de sécuriser les différents processus informatiques du Programme d'Etudes intégrées et du concours commun.

Hélène SURREL évoque ensuite qu'en cette rentrée 2023-2024, un livret de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles a été distribué à l'ensemble des étudiants et étudiantes de première année et des personnels des sept Sciences Po du Réseau.

Ce livret est le fruit d'une réflexion commune aux neuf Sciences Po de Région et a bénéficié d'un soutien financier du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Une version en français et une version en anglais sont disponibles sur le site internet de l'établissement.

Hélène SURREL évoque enfin la tenue d'un événement sur les dispositifs d'égalité des chances des dix Sciences Po, qui réunira des élèves des dix programmes et se tiendra à Paris en février 2024.

▪ Enquête d'insertion professionnelle

Hélène SURREL présente les résultats de l'enquête concernant l'insertion professionnelle des diplômés 2022, six mois après l'obtention du diplôme. Cette enquête a été réalisée par courriel de mars à juillet 2023.

77,6 % des diplômés ont répondu à l'enquête. Le pourcentage des répondants est en baisse par rapport aux deux années précédentes mais l'échantillon est suffisamment important pour fournir des estimations représentatives de la promotion 2021-2022.

60 % des diplômés sont rentrés à Sciences Po Lyon dans le cadre du concours commun du Réseau. Trois diplômés sur 5 sont des femmes et sont issus pour 44 % du secteur Affaires Internationales. 42 % des diplômés ont suivi un diplôme d'établissement d'aire culturelle et 18 % ont suivi un cursus en parallèle.

83 % des diplômés occupent toujours leur premier emploi. En moyenne, leur recherche d'emploi a été faite sur un mois, 61,5 % des diplômés en activité ayant trouvé un emploi immédiatement. Sur 10 diplômés en activité, 3 travaillent dans une administration publique, 5 travaillent dans une entreprise de droit privé et 2 travaillent dans une ONG ou dans une structure de l'économie sociale.

Le taux de diplômés de 2022 qui travaillent dans une grande entreprise (ETI ou GE), 43.9 %, est moins important que celui des diplômés de 2021 soit 48 %.

90% des diplômés en CDD ont un contrat de plus de six mois. 97 % des diplômés en activité sont à temps plein.

22,9% des diplômés en activité exercent dans la fonction publique.

20 % des diplômés en activité exercent dans une société de conseil ou d'ingénierie et en bureaux d'études indépendants.

Le salaire brut annuel moyen des diplômés en activité, primes comprises, s'élève à 35 394€ pour un salaire annuel brut médian de 32 500€, les diplômés du secteur affaires publiques étant les mieux rémunérés.

19 % des répondants exercent leur activité à l'étranger.

83% des diplômés sont satisfaits de leur formation contre 84 % des diplômés de 2021 et 77 % des diplômés de 2020. 88 % des diplômés de 2022 sont au minimum satisfaits de leur stage contre 84 % des diplômés de 2021 et 84 % des diplômés de 2020. 88% des diplômés de 2022 sont au minimum satisfaits de leur emploi actuel comme en 2021 mais en hausse par rapport à 2020 (86 %).

A la suite d'interventions d'Harold MAZOYER, Jean SOLCHANY, David VALLAT et Gilles LE CHATELIER, un débat s'engage à propos des effectifs d'étudiants préparant les concours administratifs au CPAG, notamment dans le cadre de la spécialité Carrières publiques, et la question de la perte d'attractivité des concours de la fonction publique. L'existence d'autres voies que les concours et le fait que les diplômés de l'établissement occupent souvent des fonctions à l'interface des secteurs public et privé sont évoqués.

A cet égard, Hélène SURREL évoque le groupe de travail « Chose publique » au sein de la ComUE dont les débats portent notamment sur la question de l'attractivité de la fonction publique.

▪ Contrat d'établissement

Hélène SURREL rappelle qu'un projet de contrat d'établissement a été élaboré et soumis au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le document a été renvoyé à l'établissement avec un certain nombre de demandes de précisions et a été renvoyé le 17 avril 2023. L'établissement est sans nouvelle depuis.

Il n'est pas possible de savoir à ce stade à quel moment le contrat sera soumis à l'approbation des administrateurs et des administratrices.

3/ Questions institutionnelles

- Règlement intérieur (vote)

Hélène SURREL précise qu'il s'agit de voter l'ajout d'une annexe au Règlement intérieur relative à la bibliothèque.

L'objectif poursuivi est, ici, de formaliser par écrit les règles applicables.

Gilles LE CHATELIER soumet à l'approbation des administrateurs et des administratrices l'annexe au Règlement intérieur relative à la bibliothèque.

Vote : L'annexe au Règlement intérieur relative à la bibliothèque est adoptée à l'unanimité.

- Conventions signées par la directrice de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon

Hélène SURREL informe les administratrices et les administrateurs des conventions signées entre le 24 juin 2023 et le 22 septembre 2023.

3/ Questions financières

Hélène SURREL indique, à titre préliminaire, qu'il n'a pas été possible de préparer un projet de budget rectificatif afin de le soumettre à cette séance du Conseil d'administration.

- Tarifs de location des locaux

Hélène SURREL rappelle que l'établissement peut proposer ses locaux à la location à des établissements de l'enseignement supérieur, des partenaires ou des structures externes.

Ces locations sont possibles uniquement sur des créneaux ne remettant pas en cause le fonctionnement des enseignements ou des services.

A la suite de l'ouverture du tiers-lieu *Public Factory* sur le site Blandan, les tarifs de location des locaux soumis au vote du Conseil d'administration concernent ce nouveau site.

Gilles LE CHATELIER soumet à l'approbation des administrateurs et des administratrices les tarifs de location des locaux du site Blandan à compter du 1^{er} octobre 2023.

Vote : Les tarifs de location des locaux du site Blandan à compter du 1^{er} octobre 2023 sont adoptés à l'unanimité.

3/ Questions de ressources humaines

- Don de jours de congés (vote)

Hélène SURREL indique que, selon ce dispositif, qui a recueilli un avis favorable du CSA, tout agent de l'IEP qui le souhaite peut renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, à tout moment de l'année universitaire, au bénéfice d'un autre agent de l'IEP.

Compte tenu de l'effectif de l'établissement, le don de jours de repos « en blanc », sans appel à don préalable, ni bénéficiaire identifié, n'est pas prévu.

Il faut que le potentiel bénéficiaire se signale au Service des ressources humaines avant le lancement d'un appel au don. Les donateurs restent anonymes et doivent impérativement conserver 20 jours de congé correspondant à la fermeture annuelle estivale de l'IEP.

Gilles LE CHATELIER soumet à l'approbation des administrateurs et des administratrices la procédure de don de jours de congés.

Vote : La procédure de don de jours de congés est adoptée à l'unanimité.

3/ Questions de formation

- Règlement des études et des examens 2023-2024 (vote)

Hélène SURREL rappelle que le Règlement des études et des examens est voté pour chaque année universitaire.

La principale modification du Règlement des études et des examens concerne une nouvelle disposition relative à la reconnaissance de l'engagement étudiant en application de la circulaire du 31 mars 2022 relative à l'engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Hélène SURREL indique que, dans un premier temps - le dispositif étant appelé à évoluer -, la valorisation de l'engagement étudiant, en première, deuxième et/ou quatrième années, concernera la moyenne de la quatrième année du diplôme. Une majoration située entre 0, 25 et 0, 75 est ainsi prévue.

Par ailleurs, Hélène SURREL explique qu'il est proposé l'introduction formelle dans le REE de la semaine thématique « Environnement » de même que la modification du nom de la spécialité MACI (Management et actions culturelles à l'international) qui deviendrait Management, action culturelle et international et la modification de certains intitulés de cours.

Une nouvelle disposition relative aux examens - l'article 9 bis - est introduite dans le Règlement et prévoit notamment l'interdiction de l'usage de certains dispositifs électroniques.

La séance est clôturée à 14 heures 56.